



AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité que:

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 mai 2021, à 19h30, via vidéoconférence ZOOM, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 110, chemin des Trappeurs et désigné sous le lot 5 815 329. Une inscription est nécessaire avant le 10 mai 2021 à 16h00 par courriel à papillon.manon@municipalitepontiac.ca afin de pouvoir se connecter à la vidéoconférence.

La dérogation vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 4,50 mètres de la ligne avant du lot, alors que la norme réglementaire est de 10 mètres dans la zone 25. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1.4 du règlement de zonage 177-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 19^e jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-et-un.

M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h00 et 16h00, le 19^e jour d'avril deux mille vingt-et-un.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour d'avril deux mille vingt-et-un.

M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier